

Rt. Hon. Justin Trudeau
Office of the Prime Minister
80 Wellington Street
Ottawa, ON K1A 0A2

BY EMAIL

21 February 2022

Dear Prime Minister,

This evening, the Parliament of Canada is expected to vote on the declaration of emergency issued by the federal government earlier this week. The Canadian Civil Liberties Association is calling on the government to revoke the declaration of a public emergency. If you decide to continue to a vote, we are calling on you to make this a free vote, permitting individual legislators to vote according to their own personal conscience.

As you are likely aware, CCLA has expressed significant concern regarding the invocation of the *Emergencies Act*. We do not believe that the invocation of that *Act* or the orders passed under it withstand legal and constitutional scrutiny. That is a fundamentally important question that will continue to be discussed, both in the legislative review of the government's actions as well as before the courts.

The question that is relevant now, however, is not whether the government was justified in issuing a proclamation of emergency a week ago. It is whether that proclamation continues to be justified today. The clear answer, in our view, is no.

The blockades that led the government to justify the invocation of the *Emergencies Act* are no longer in place. The blockades at the borders were cleared before the proclamation came into effect – without resort to the *Emergencies Act*. We have all watched the distressing events of the past few weeks in Ottawa. This included reports of racist and homophobic intimidation as well as alleged criminal activities by some of the protestors. The situation needed to be addressed. The blockades in Ottawa have also now been cleared. Policing services in cities across the country, using proactive traffic control measures and other standard policing techniques, have been able to successfully manage protests without resort to the *Emergencies Act*. With the blockades falling, the government's primary justification for invoking the *Emergencies Act* must fall as well.

It is hard to overstate the importance of the decisions that the government and individual elected representatives will make today.

The emergency orders that are currently in effect are not targeted. They are not limited to specific protests, or specific geographic locations. They are expansive emergency orders that have apply across the entire country.

The orders are also broad in scope. They place unprecedented limits on peaceful assembly. They require financial institutions to turn over personal financial information to CSIS and the RCMP, and to freeze the bank accounts and cut off financial services provided to anyone who has attended, or who has provided assistance to those participating in, a prohibited assembly – all without judicial oversight. The federal government does not control how and when these laws are used. These legal powers have been placed in the hands of police officers across the country. As with all broad grants of power, the risk of abuse is significant.

The decision you make today will set a precedent for years – decades – to come. We are urging you to revoke the declaration. Regardless of your views on its use a week ago, its use at this point in time clearly cannot be justified. If you insist on bringing the motion to a vote, all elected representatives must be permitted to vote their conscience.

Sincerely,



Abby Deshman
Director, Criminal Justice Program



Noa Medelsohn Aviv
Executive Director and General Counsel

c.c. The Honourable Candice Bergen, Interim Leader, Conservative Party of Canada
c.c. Jagmeet Singh, Leader of the New Democratic Party of Canada
c.c. Yves-François Blanchet, Leader of the Bloc Québécois Party
c.c. Amita Kuttner, Leader of the Green Party of Canada

Le très honorable Justin Trudeau
Cabinet du premier ministre
80, rue Wellington
Ottawa, ON K1A 0A2

PAR COURRIEL

Le 21 février 2022

Monsieur le Premier ministre,

Ce soir, le Parlement du Canada devrait voter sur la déclaration d'urgence émise par le gouvernement fédéral la semaine dernière. L'Association canadienne des libertés civiles (ACLC) demande au gouvernement de révoquer la déclaration d'urgence publique. Si vous décidez de procéder à un vote, nous vous demandons d'en faire un vote libre qui permettra à chacun et à chacune de vous, législatrices et législateurs, de voter selon votre conscience.

Comme vous le savez sans doute, l'ACLC a exprimé ses graves préoccupations concernant l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*. En effet, à l'ACLC, nous ne croyons pas que l'invocation de cette loi ni que les décrets et règlements qui ont été émis en vertu de celle-ci résistent à l'examen judiciaire ou à celui de la constitutionnalité. Il s'agit d'un aspect d'une importance fondamentale qui continuera d'être débattu tant dans le cadre de l'examen législatif des actions gouvernementales que devant les tribunaux.

La question qui se pose aujourd'hui n'est pas de savoir s'il était justifié, pour le gouvernement, d'émettre une proclamation d'urgence il y a une semaine. La question est de savoir si cette proclamation est justifiée aujourd'hui encore. À notre avis, la réponse est bien évidemment « non ».

Les barrages qui ont amené le gouvernement à justifier l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence* ont disparu. Ceux qui étaient installés aux frontières ont été levés avant l'entrée en vigueur de la proclamation d'urgence – sans le recours à la *Loi sur les mesures d'urgence*. Nous avons tous été témoins des événements pénibles survenus ces dernières semaines à Ottawa. Nous avons tous été témoins des événements pénibles survenus ces dernières semaines à Ottawa. Nous avons aussi entendu parler d'intimidation raciste et homophobe et certains manifestants se seraient livrés à des activités criminelles. Il était nécessaire de remédier à la situation. À présent, les barrages qui s'y trouvaient ont aussi été levés. Des services de police de villes de tout le pays ont su gérer avec succès la situation par des mesures proactives de contrôle de la circulation et d'autres techniques policières standard sans avoir recours à la *Loi sur les mesures d'urgence*. Avec la levée des barrages, la principale justification du gouvernement pour invoquer cette loi n'est plus plausible.

Nous ne saurions trop insister sur l'importance des décisions que le gouvernement et chacun de ses représentants élus s'apprêtent à prendre aujourd'hui.

Les décrets d'urgence actuellement en vigueur ne sont pas ciblés. Ils ne sont pas limités à des manifestations particulières ni à des lieux précis. Il s'agit de décrets d'urgence de nature expansive qui s'appliquent de la même façon dans tout le pays.

Ces décrets ont également une large portée. Ils imposent des limites sans précédent aux rassemblements pacifiques. De plus, ils exigent des institutions financières qu'elles communiquent des renseignements financiers personnels au SCRS et à la GRC, gèlent les comptes bancaires et interrompent les services financiers de toute personne qui prend part ou fournit de l'aide aux gens qui participent à un rassemblement interdit, et cela, sans aucun contrôle judiciaire. Le gouvernement fédéral ne contrôle pas le mode d'utilisation de ces lois ni le moment où elles sont utilisées. Les pouvoirs légaux que constituent ces décrets ont été confiés à des agents de police de tout le pays. Comme c'est le cas de toute attribution de pouvoir étendu, le risque d'abus est important.

La décision que vous vous apprêtez à prendre créera un précédent pour des années à venir, ou même des décennies. Nous vous demandons instamment de révoquer la proclamation d'urgence. Quelle que soit votre opinion quant à son utilisation il y a une semaine, qu'elle soit utilisée à ce moment précis n'est manifestement pas justifiable. Si le gouvernement insiste pour soumettre la motion au vote, tous les représentants élus doivent être autorisés à voter selon leur conscience.

Veuillez agréer, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, nos salutations distinguées,



Abby Deshman
Directrice du programme de justice pénale



Noa Mendelsohn Aviv
Directrice générale et avocate générale

c.c. L'honorable Candice Bergen, Chef par intérim, Parti conservateur du Canada
c.c. Jagmeet Singh, Chef du Nouveau parti démocratique
c.c. Yves-François Blanchet, Chef du Bloc Québécois
c.c. Amita Kuttner, Chef du Parti vert du Canada